



# Conditions Générales de Ventas

Les présentes conditions générales s'appliquent pour toutes prestations passées entre un client également appelé un pratiquant et Olonne Kitesurf représenté par Remi BODIN. Ces présentes conditions générales de vente sont applicables dès le 6 février 2024 et sont rédigées en langue française.

## 1. Olonne Kitesurf

Olonne Kitesurf est une entreprise individuelle (Siret : 923 205 801 00015) créée par Remi BODIN. Son siège social est situé au 2 Q rue de la Bréchoire aux Sables d'Olonne.

Olonne Kitesurf propose une offre de formation complète pour la pratique du kitesurf. Son activité s'effectue en itinérance sur les plages autour des Sables d'Olonne.

Remi Bodin est le seul et unique moniteur de l'école. Il est titulaire du brevet d'état dans la spécialité enseignée (BP4035220668) et dispose de sa carte professionnelle (08523ED0013) délivrée par la Préfecture de Vendée.

## 2. Organisation Globale

Pour toutes les formules proposées les séances peuvent avoir lieu entre 9h00 et 21h00.

Le lieu d'enseignement peut varier en fonction des prévisions de vent, de marée et de houle. Ce lieu peut être situé entre la Plage du Bouil à Longeville-Sur-Mer et la plage des Dunes à Brétignolles-Sur-Mer. Il sera évidemment toujours choisi pour favoriser l'apprentissage du kitesurf et réduire le déplacement du participant.

En fonction du planning de l'école, un covoiturage peut être effectué afin d'apporter de la convivialité et réduire notre empreinte environnementale. En cas de doute sur la sécurité, le moniteur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre une séance pour le bien de tous.

La veille de chaque séance, Olonne Kitesurf informe par SMS de l'heure et du lieu où se déroule la séance. En cas de retard d'un participant au cours, l'école se réserve le droit d'effectuer une séance plus courte afin de ne pas entraver la planification des cours suivants.

## 3. Inscription

En s'inscrivant, le participant s'engage à être transparent sur ses capacités physiques et intellectuelles. Tout problème de santé doit être signalé afin que l'école puisse s'organiser. L'école se réserve le droit de refuser une inscription si elle juge que l'état de santé du pratiquant n'est pas en adéquation avec la pratique du kitesurf.

Le pratiquant doit être âgé de minimum 10 ans et peser au minimum 45 kg. Une autorisation parentale sur papier libre est requise pour les mineurs.

Les inscriptions se font via les formulaires d'inscriptions fournis par l'école. L'inscription est complète lorsque l'école a reçu le formulaire d'inscription dûment rempli ainsi qu'une arrhes de 100€ sous forme de chèque, à l'ordre de Remi Bodin. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas d'absence injustifiée ou d'annulation par le participant à moins de 2 jours avant les dates souhaitées lors de l'inscription pour la/les séances. Les formulaires d'inscription accompagnés de l'arrhes sont à remettre en main propre ou par voie postal à :

Olonne Kitesurf, 2 rue de la Bréchoire, 85340 Les Sables d'Olonne.

## 4. Licence, Assurance & Individuelle Accident

La pratique du kitesurf est soumise à la législation sur les environnements spécifiques. Sa pratique est encore considérée comme dangereuse par les assureurs. En tant qu'école affiliée à la FFVL, nous disposons d'une assurance en responsabilité civile dont le fonctionnement nécessite que chaque pratiquant encadré par l'école dispose d'une licence à la FFVL. Il existe toute sorte de licence, à la journée, 9 jours sur 3 mois ou à l'année. Avant chaque début de stage, Olonne Kitesurf vous demandera de souscrire une licence à la FFVL afin d'enseigner sereinement. Un lien est accessible en bas de page du site internet [www.olonnekitesurf.com](http://www.olonnekitesurf.com) pour accéder directement au formulaire de prise de licence sur le site de la FFVL.

La législation française nous impose aussi de proposer à chacun des pratiquant encadré par l'école la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire dit Individuelle Accident. Les liens vers la prise de licence vous permettront aussi de contracter une Individuelle Accident si vous estimez en avoir besoin. En s'inscrivant, vous vous engagez à être couvert en responsabilité civile pour la pratique encadrée du kitesurf.



## 5. Règlement

Le règlement de chaque séance se fait à la fin de chaque cours en espèce ou en chèque. Dans le cas des stages de kitesurf le règlement s'effectue à chaque fin de séance au prorata de l'avancement du stage. Olonne Kitesurf ne dispose pas d'appareil pour les cartes de paiement. Les paiements s'effectuent donc en espèces, chèque ou virement bancaire instantané.

## 6. Cours Particuliers, Cours Collectifs & Navigation Surveillée

L'école fournit tout le matériel nécessaire à la pratique et à la sécurité du pratiquant.

Cela comprend le matériel adapté aux conditions du moment ainsi que les équipements individuels tels qu'un casque, un gilet de flottaison, une radio et une combinaison néoprène. L'école s'engage à prêter du matériel en bon état. En retour, le participant s'engage à respecter ce matériel et à ne pas le dégrader sciemment.

Les tarifs sont accessibles sur la page « Tarifs » de notre site internet [www.olonnekitesurf.com](http://www.olonnekitesurf.com).

Une réduction de 10€ est accordée lorsque le participant effectue le cours avec sa propre combinaison. Cette combinaison doit être adaptée aux températures du moment.

La durée globale d'un cours est en moyenne de 3h00 et comprend minimum 1h30 de pratique. Cette durée de pratique correspond à une durée moyenne pendant laquelle le participant peut fournir l'effort physique et intellectuel nécessaire à la pratique. Notre expérience a démontré qu'au-delà la fatigue arrive compromettant ainsi la progression et la sécurité du participant.

Le nombre de participant d'un cours collectif varie en fonction du niveau des participants, des conditions météorologiques et du matériel disponible à l'école. D'une manière générale, Olonne Kitesurf s'organise toujours pour que le nombre de participant soit en adéquation avec la progression des pratiquants. L'idéal étant de deux élèves dans les phases de découverte du kitesurf (soit premier et deuxième cours) puis trois élèves lors des phases de perfectionnement.

Concernant la navigation surveillée, le pratiquant qui en fait la demande s'engage à disposer de toutes les compétences de base du kitesurf lui permettant d'évoluer en sécurité sur un espace de pratique défini. En ce sens, il doit savoir piloter un kite, décoller et atterrir un kite, redécoller un kite de l'eau dans des conditions de vent légères, faire de la nage tractée dans toutes les directions et naviguer en remontant au vent. En contrepartie, Olonne Kitesurf s'engage à fournir le matériel et intervenir en cas de problème lors de la séance. L'objectif étant que le pratiquant en navigation surveillée ne perturbe pas de façon intempestive le cours qui peut être donné simultanément.

## 7. Coaching & Guide

Les formules Coaching et Guide sont destinés à des pratiquants disposant de leur matériel et sachant à minima effectué des bords dans les deux directions.

Les séances peuvent avoir lieu lorsque la force du vent est supérieur à 13 nœuds et ce jusqu'à 30 nœuds.

Les participant doivent donc disposer du matériel en adéquation avec ces forces de vent.

Olonne Kitesurf fournira toutefois à chaque participant un casque avec radio indispensable à la sécurité de la séance. Des gilets de flottaison sont aussi obligatoires et peuvent être fournis sur demande au participant.

Pour ces formules, le prix et la durée de la prestation varie en fonction du nombre de participant. A la demande du participant la séance peut être privatisable par celui-ci ou peut être ouverte à d'autre participant d'un niveau similaire.

Lorsque les séances sont ouvertes, l'école acceptera les demandes d'autres participants mais ne peut en aucun garantir qu'il n'y ait d'autres participants.